

**DELIBERATION (2025-21)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Autorisation de signer une convention avec TE63 pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication Impasse de chardon

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 28 mai 2025

Présents : MM. Mme : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentée : Mme : Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN)

Absents excusés : MM. : Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications chemin de chardon en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 1 068,00 € H.T., soit 1 281,60 € T.T.C.,
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **2 700,00 € H.T., soit 3 240,00 € T.T.C.** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis,
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 1 068,00 € H.T., soit 1 281,60 € T.T.C.,
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 2 700,00 € H.T. soit 3 240,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 3 juin 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 3 juin 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Thierry CHALENDARD.